Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 Rajab 1442
26 Février 2021

N° 17

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **418**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **423**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **430**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **432**
Avis aux créanciers..... **437**
Convocations
Sociétés anonymes **438**
Sociétés à responsabilité limitée **441**
Autres sociétés **441**
Divers
Avis au public..... **442**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de Cap Oblig Sicav **443**
Bilan de Sicav security..... **445**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Démission du directeur général et Nomination d'un nouveau directeur général

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des entrepreneurs - Charguia II - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suivant procès verbal du conseil d'administration de la société unité de traitement des surfaces des profilés d'aluminium maghrébin «UTS PALMA-SA» en date du 15 février 2021 enregistré le 17 février 2021, à la recette des finances rue des paradis Ariana sous le numéro 21701329, quittance n°15963 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 18 février 2021 sous le numéro 202114975, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Mohamed Amine Chabchoub du poste du directeur général et de désigner Monsieur Salah Bougharraf en tant que nouveau Directeur Général de la société pour une période de deux ans. Cette nomination prendra effet à partir du 15 février 2021.

2021R00422SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraire

Société Tunisienne d'Eclairage - MAZDA

SA au capital de 1.930.000 Dinars

Siège social : Rue de la Chimie Zone Industrielle - Ben Arous BP 25

Identifiant unique : 005298G

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25 décembre 2020, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 21 janvier 2021, sous le numéro 21500123, quittance n°M4062, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 18/02/2021, sous le n°AC02172021, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 1930000 dinars à 2 875 000 dinars en numéraires et de supprimer le droit préférentiel de souscription et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

Objet social : Fabrication de matériel électrique.

Durée : 99 ans.

Montant de l'augmentation en numéraires : 945 000 dinars

Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 94 500 actions à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

Délai de souscription : 15 jours après l'apparition au JORT avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Avantages particuliers : Aucun

Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

Dépôt des fonds de libération des actions : Auprès de l'Amen Bank Avenue de France,

Compte n°07000 000034000141490.

2021R00430SANB2

Notice d'augmentation de capital

POLYCLINIQUE L'EXCELLENCE

SA au capital de 9 360 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri 5100 Mahdia

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

I.U : 1165339V

La société a pour objet : polyclinique.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5% des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Réserve facultative : 20% des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 3 janvier 2021 il a été décidé d'augmenter le capital de 9 360 000 dinars à 9 960 000 dinars et ce par la création de 600 actions nouvelles de 1 000 dinars chacune et d'une valeur globale en nominale de 600 000 dinars émises d'une valeur de 1 200 dinars l'action l'équivalent d'une valeur globale de 720 000 dinars et ce par rajout d'une prime d'émission de

200 dinars par action soit l'équivalent d'une valeur globale de 120 000 dinars.

Le détail de l'augmentation sera comme suit :

* La libération de la totalité de la valeur des actions ainsi que la totalité de la prime d'émission doit être réalisée à la souscription.

* Le droit préférentiel de souscription est librement négociable entre les actionnaires.

* Le délai d'exercer le droit de souscription est fixé à 90 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT selon le détail suivant :

* Le délai de souscription à titre irréductible : durant 30 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT.

* Le délai de souscription à titre réductible : durant les 60 jours suivants l'expiration du délai de souscription à titre irréductible.

* L'exercice du droit de souscription s'effectue comme suit :

- A titre irréductible : à raison de 64,102 % d'action nouvelle pour une action ancienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription. La souscription partielle d'une action ne peut être admise.

- A titre réductible : les actionnaires pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles, avec la possibilité d'accepter de nouveaux actionnaires et la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui de souscription à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêts, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de clôture des souscriptions.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 15 février 2021 sous le numéro AC16152021.

Les fonds provenant de la souscription en numéraire doivent être déposés au siège social dans les délais prescrits et seront logés par la société auprès de l'Amen Bank agence Mahdia.

2021S00206SANB2

Notice d'information relative à l'augmentation du capital social

D'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Société ECOMAT SA

Société anonyme

Au capital de 7.377.100 dinars

Siège social : Green center, Bloc C, C -4 - 1, Rue du Lac de constance 1053 les Berges du Lac Tunis - Tunisie

Identifiant unique : N°1341820 J

En vertu du PV de l'AGE du 5 novembre 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 7/12/2020 sous le n°20507111 quittance n°8877, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC0172021 en date du 27 Janvier 2001. Après avoir approuvé le rapport du conseil d'administration et pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes, il a été décidé d'augmenter le capital social avec renonciation au droit préférentiel de souscription, conformément aux modalités et caractéristiques suivantes : le capital social sera augmenté de un million six cent cinquante cinq mille dinars (1.655.000DT) pour le porter à neuf millions quarante-deux mille cent dinars (9.042.100,000DT) par l'émission de soixante-six mille et six cent (66.600) actions nouvelles, totalement libérées, de vingt-cinq dinars (25d). Modalités de l'augmentation : 1) Augmentation de capital par conversion du compte courant associé de la société F&B Capital d'un montant de 1290 000 DT, par émission de 51 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25 DT chacune. 2) Augmentation de capital en n**u**méraire d'un montant de 375 000 DT par émission de 15 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 25 DT chacune, au profit d'un nouvel actionnaire, la société PheniciaFund II. L'augmentation de capital se trouve ainsi réalisé et l'article six (6) des statuts est, en conséquence, modifié. L'assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital. Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai. Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible en dinar tunisien au nom de la société ECOMAT SA ouvert auprès de la BIAT sous le n° (RIB) : 08104000743200362519.

2021400392SANB2

Fusion par absorption de la Société «ADVANCIA IT SYSTEM»

par la société «ADVANCIA»

1- Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société ADVANCIA IT SYSTEM, Société anonyme au capital de 400.000 dinars dont le siège social est sis au Centre Babel 1053 les Berges du Lac - Tunis, Identifiant Unique n°1190851B, lequel

procès-verbal en date du 30 décembre 2020 est enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 9 février 2021, sous le n°21701061, quittance n°1378, il a été décidé l'absorption de la Société ADVANCIA IT SYSTEM par la société ADVANCIA.

2- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société ADVANCIA société Anonyme au capital de 400.000 dinars, dont le siège social est sis au Centre Babel 1053 les Berges du Lac - Tunis, Identifiant Unique n°0587767 A, lequel procès-verbal en date du 30 décembre 2020 est enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau -Tunis le 9 février 2021, sous le n°21701058, quittance n° 1374, il a été décidé l'absorption de la Société ADVANCIA IT SYSTEM par la société ADVANCIA.

3- Un exemplaire du projet de fusion enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau -Tunis le 9 février 2021, sous le n°21701056, quittance n°1372 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 11 Février 2021, sous le numéro 202112611 et sous le numéro 202112609.

4- Un exemplaire des actes ci-dessous a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 16 Février 2021, sous le numéro 202113901 et sous le numéro 202113905 à savoir :

Le procès-verbal de l'AGE de la société ADVANCIA IT SYSTEM susvisé - Le procès-verbal de l'AGE de la société ADVANCIA susvisé

- Le contrat de la fusion enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 9 février 2021, sous le n°21501057, quittance 1373.

2021400398SANB2

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 922165A

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 27/10/2020 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis en date du 30/10/2020 sous le n°20706187 quittance n°M071295 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 25/11/2020 sous le n°2020111790, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport de gestion, des états financiers individuels et affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Approbation des conventions règlementées et quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

- Approbation de cession des participations détenues par la Société.

- Nominations d'administrateurs suivants pour une durée de trois ans soit les exercices 2020, 2021 et 2022 :

* Mr Tarek Ben Larbi

* Mr Khammoussi Bouabidi représentant du Ministre de Justice

* Mr Alaeddine Nsiri représentant du Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières.

* Mr Adel latifi Chargé du Secrétariat Permanent de la Commission de Gestion.

* Mr Tarek Harabi Chef de l'unité des Affaires Juridique au Ministère des Finances.

* Mr Mohamed Adel Grar Directeur d'Al Karma Holding.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, la société FMBZ-KPMG Tunisie SA, pour une durée de trois exercices soit 2020, 2021 et 2022.

- Nomination de la société Tunisie Audit et Conseil SARL en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices soit 2020, 2021 et 2022.

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration du 27/10/2020 enregistré à la recette de finances le Lac - Tunis le 30/10/2020 sous le n°20706186 quittance n°M071293 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprise le 25/11/2020 sous le n°2020111790, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Tarek Ben Larbi en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

- La reconduction de Monsieur Mohamed Adel Grar à son poste de directeur général de la Société avec les pouvoirs les plus étendus, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

2021400406SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de la liquidation radiation définitive

M.C.I

MAGHREB CONSULTING AND INVESTMENT

SARL en liquidation

Au capital de 120.000 dinars

Siège social : Immeuble AYAM Angle Rue Lac Mâlaren / Lac Toba Les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule fiscal : 1010958M/A/M/000

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25/01/2021, enregistré à la recette des finances Le Lac, le 8/02/2021, sous le n°21700925 Quittance n°M011617, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202111692 le 9/02/2021, les associés ont décidé l'approbation des comptes de la liquidation, ont prononcé la clôture de la liquidation, ont donné un quitus entier et définitif au liquidateur et approuvé la demande de radiation définitive du RNE.

De même, le dépôt des documents juridiques et comptables relatives à la phase de la radiation définitive a été effectué au RNE le 19/02/2021 sous n°202115309.

2021T00169SRLB2

Clôture de la liquidation radiation définitive

EUROCOMEX LTD

SARL en liquidation

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Immeuble AYAM Angle Rue Lac Mâlaren / Lac Toba Les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule fiscal : 1177703J/A/M/000

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12/02/2020, enregistré à la recette des finances Le Lac, le 13/02/2020, sous le n°20701073 Quittance n°M016158, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202012350 le 17/02/2020, les associés ont décidé l'approbation des comptes de la liquidation, ont prononcé la clôture de la liquidation, ont donné un quitus entier et définitif au liquidateur et approuvé la demande de radiation définitive du RNE.

De même, le dépôt des documents juridiques et comptables relatives à la phase de la radiation définitive a été effectué au RNE le 11/02/2021 sous n°202112493.

2021T00170SRLB2

Clôture de la liquidation radiation définitive

BSE CONSULT

SARL en liquidation

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : Immeuble ASTRA Rue Lac Victoria

Les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule fiscal : 1514554V

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10/02/2020, enregistré à la recette des finances Le Lac, le 13/02/2020, sous le n°20701072 Quittance n°M016153, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202012348 le 17/02/2020, les associés ont décidé l'approbation des comptes de la liquidation, ont prononcé la clôture de la liquidation, ont donné un quitus entier et définitif au liquidateur et approuvé la demande de radiation définitive du RNE.

De même, le dépôt des documents juridiques et comptables relatives à la phase de la radiation définitive a été effectué au RNE le 11/02/2021 sous n°202112494.

2021T00171SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant et la cession des parts sociales

Société ALTA MEUBLES

SARL au capital de 10 000 DT

Siège social : Rue Ibn Nafiss Sidi Salah Soukra

MF : 1000356KAM000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Alta Meubles (MF 000/M/A/1000356k, Matricule CNSS 341702-68) tenue en date du 3/3/2020 enregistré à la recette des finances à la rue de Paradis Ariana sous le n°20701802 et quittance n°M032260, dont un original a été déposé au registre national des entreprises de Manouba le 02/6/2020 sous n° de quittance 202033904 , il a été décidé de céder la totalité des parts sociales de Monsieur Sofien Mekni titulaire de la C.I.N n°02322878 et Madame Rim Khy Najjar titulaire de la C.I.N n°06343944 au profit de Madame Hamida Hedhri titulaire de la C.I.N n°06853629.

L'assemblée a également décidé de nommer Madame Hamida Hehri gérante de la société.

2021T00177SRLB2

NOS 8 SARL

Capital : 510 000 DT

Identifiant Unique : 1554142Z

Z.Touristique Cap Gammarth - Route régionale n°551-Lot 1/1 - 2076 La Marsa

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 19/10/2020, enregistré à la recette des finances la Marsa le 7/02/2020 sous le n°20706692 Quittance n°M714895 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 20 Janvier 2021. Il a été décidé la liquidation anticipée de la Société Nos 8 et la désignation de Mr Mahmoud el May comme liquidateur.

2021400387SRLB2

Augmentation de capital social

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

«EL MOHAMMADIA»

S.A.R.L.

Siège social : 44, Avenue Hédi Chaker - Tunis

M.F : 014053M

Suivant le procès verbal de la Décision Collective Extraordinaire des Associés daté du 11 Janvier 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des finances de la Rue d'Autriche - Tunis, le 25 Janvier 2021, sous le numéro 21500286, quittance numéro 4963, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises - Le registre national des entreprises, le 17/02/2021, sous le numéro 2021114446, le capital social de la Société Hôtelière et Touristique El Mohammadia, a été augmenté de vingt trois millions deux cent mille dinars (23.200.000D), à vingt sept millions de dinars (27.000.000D) et ce, par l'apport en numéraires de 3.800.000 Dinars.

2021400399SRLB2

DISPROQUIMA TUNISIA - SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 Dinars

Rue du Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Immeuble Tanit - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1543843/N/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 27/10/2020 enregistré à la recette des finances El Bouhaira - Tunis le 2/2/2021 sous Qn°M009144, En°21700754.

Les associés approuvent les Etats financiers de l'exercice clos au 31/12/2019.

Les associés ont décidé d'annuler les pouvoirs accordés au profit de Mme. Linda Touati.

Les associés ont décidé d'attribuer tous les pouvoirs bancaires et administratifs au profit de Mr. Jorge Sanchez Martinez.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1543843 N en date du 15/2/2021.

2021400401SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

SOCIETE FAMILIALE IMMOBILIERE "SOFIM"

SARL au capital de 2.900.000 dinars

M.F : 002016 S/A/M/000

Siège social : Rue du Lac de Constance Immeuble Carthage Center 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 janvier 2021 enregistré à la recette des finances du Lac le 26 janvier 2021 sous le n°21700590, quittance n°M006750 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises «RNE» le 02/02/2021 sous le n°20219407, les associés de la Société SOFIM ont décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Madame Alya Moalla Chamakh en tant que Gérante pour une période de 3 ans (2021-2022-2023) conformément à l'article 15 des statuts de la société.

2021400408SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

SOCIETE AL IZDIHAR AL FILAHI

SARL au capital de 1.400.000 dinars

M.F : 578514 D/N/M/000

Siège social : Rue du Lac de Constance Immeuble Carthage Center 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 janvier 2021 enregistré à la recette des finances du Lac le 26 janvier 2021 sous le n°21700589, quittance n°M006748 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises «RNE» le 02/02/2021 sous le n°20219408, les associés de la Société AL IZDIHAR AL FILAHI ont décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Madame Alya Moalla Chamakh en tant que Gérante pour une période de 3 ans (2021-2022-2023) conformément à l'article 15 des statuts de la société.

2021400409SRLB2

Sté PSU S.A.R.L

Identifiant unique : 1489686K

Siège social : 77 Rue Ali Douaagi - El Menzah 5 - 2082 Ariana

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extra ordinaire en date du 7-01-2019 enregistré à la recette des finances El Manzeh VI sous le n°19700126 en date du 8 janvier 2019, dont deux copies ont été déposées au registre des entreprises sous le n°201913857 le 19/3/2019, il a été décidé :

- L'acception de la démission de Mme Leila Mamlouk de la gérance de la société en lui donnant Quitus pour toute la période de sa gérance.

- La nomination de Mr Mouhamd Aziz Mamlouk nouveau gérant de la société pour une durée illimitée et avec les pouvoirs les plus étendus.

2021400417SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE TUNISIENNE DE COMMERCE

SUARL au capital de 881 500 dinars

Siège social : 30, rue 20 Mars, Cité Jawhara, 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1118169F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2020, enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Mâarouf Sousse le 12 novembre 2020, sous le numéro 20802451, quittance n°M067976, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sousse le 19 février 2021 sous le numéro 202115505, il a été décidé ce qui suit :

Ratification des modalités et des délais de convocation à l'assemblée générale,

- Approbation des états financiers des exercices 2014, 2015 et 2016 et affectation des résultats desdits exercices,

- Approbation des conventions réglementées visées par l'article 152 du code des sociétés commerciales,

- Renouvellement du mandat de la Société Fiducia Consultancy représentée par Monsieur Walid Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

2021S00214SRUB2

SOCIETE TUNISIENNE DE COMMERCE

SUARL au capital de 881 500 dinars

Siège social : 30, rue 20 Mars, Cité Jawhara, 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1118169F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2020, enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Mâarouf Sousse le 5 novembre 2020, sous le numéro 20802380, quittance n°M066666, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sousse le 16 février 2021 sous le numéro 202114213, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale,

- Approbation des états financiers des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 et affectation des résultats desdits exercices,

- Approbation des conventions réglementées visées par l'article 152 du code des sociétés commerciales,

- Désignation de la Société Fiducia Consultancy représentée par Monsieur Walid Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

2021S00215SRUB2

SOCIETE TUNISIENNE DE COMMERCE

SUARL au capital de 881 500 dinars

Siège social : 30, rue 20 Mars, Cité Jawhara, 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1118169F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2020, enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Mâarouf Sousse le 4 décembre 2020, sous le numéro 20802667, quittance n°M072469, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Sousse le 19 février 2021 sous le numéro 202115518, il a été décidé ce qui suit :

- Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale,

- Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019 et affectation des résultats desdits exercices,

- Approbation des conventions réglementées visées par l'article 152 du code des sociétés commerciales,

- Fixation de la rémunération du gérant,

- Désignation de la Société Fiduciaire d'Expertise-comptable - "SOFIDEX" représentée par Monsieur Ahmed Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021S00216SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p. enregistré à la recette des finances de La Goulette le 15/2/2021, Quittance 13773 / enregistrement 21200866, Mme. Rakya Ben Sliman (CIN n°00015457) a cédé à Mme. Ahlem Chkir (CIN n°08977616), le fonds de commerce : une Cafeteria sise au n°3 Résidence Riyadh l'Aouina, l'Aouina Tunis.

Le présent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 18/02/2021.

Les oppositions se feront durant le délai légal à l'adresse de Maître Larbi Bilel, avocat en cassation, N° 2 bis rue Pierre De Coubertin, étage 1, bureau 10, Tunis.

2021T00160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes sous seing privé enregistrés à la recette des finances Midoun Jerba le 17/10/2017 sous le n° de Quittance : M032235, enregistrement 13202496 Mr Massoud Ben Othmen titulaire de la CIN 00620488 a vendu la totalité du fonds de commerce à la société Promo Négoce Distribution SARL identifiant unique 954050P sise à l'Avenue Salah Ben Youssef Midoun destiné à la vente touts produit divers.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» du 18/02/2021

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution au JORT.

2021T00161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 12/02/2021 quittance n°M011821 enregistrement n°21200621 Mme Latifa Ben Amor El Missaoui a vendu à Mr Mohamed El Bousalmi tout le fonds de commerce destiné pour vente de tous genre de commerce situé à la rue 105 n°19 cité Ettadhamen Ariana.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur situé à la rue Ali Ben Khalifa n°1 Daouar Hicher Manouba pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 19/02/2021.

2021T00162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté 11/11/2020 enregistré le 12/11/2020 à la recette des finances de Kelibia quittance n°M052390 enregistrement n°20202135.

Sondos Bent Othman Soussi titulaire de la carte d'identité nationale n°06444297 demeurant à la rue d'el Azher Menzel Temime a vendu à monsieur Marouan Ben Mohamed el Mjid titulaire de la carte d'identité

nationale n°09817017 demeurent à la rue Ezzouhour cité Ezzouhour Kelibia le fonds de commerce n°P 1433541 exploité comme boutique de vente des produits secs demeurant à la rue des Martyrs Kelibia tout le fonds de commerce avec ses composants moraux et physiques.

Les oppositions seront formulées au bureau d'avocat Hela Sayed situé au 25 rue Abdelkader Zhiwa Menzel Temime dans le délai de vingt jours à partir de la publication au Jort.

2021T00163FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Houmet Souk Djerba le 17/02/2021 quittance n°M015487 M. Amine Ben Monji Ben Habib El-Borji CIN n°09111442 a vendu à Mme Malika Bent Sadok Ben Ammar, CIN n°09137142 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme Davin situé à la rue Salah Ben Youssef Houmet El-Souk Djerba.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 19/02/2021.

2021T00164FCCC2

Cabinet Maître Sihem Ferjani

Avocat

Avenue 14 Janvier Immeuble 52 Mourouj 5 - Tunis

Tel : 20.234.374

Par acte sous seing privé en date du 21/01/2021 enregistré sous le numéro 21200570 à la recette des finances El Mourouj le 8/2/2021 Marwen Jbali titulaire de la CIN 08527348 a vendu à Ranim Bachwel la totalité du fonds de commerce sis à la résidence Aya n°4 El Mourouj 5.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce

Un extrait de ceci a été publié au journal «Echourouk» du 16/02/2021.

2021T00165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente légalisé en date du 8/02/2021, enregistré à la recette des finances rue du Sahel 45 Avenue de La Gare Tunis le 9/02/2021 sous le n°21200314 quittance M007346 Mr Abdellatif Dridi demeurant à Immeuble Farah App 91 Sidi Fath Allah Tunis a vendu à Mme Raouda Abbes demeurant à 102 Rue 9166 Djebel Jeloud Tunis la totalité du fonds de commerce sis à 1 rue 9123 Sidi Fath Allah 1009 Elouardia Tunis exploité comme Taxiphone.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à son domicile élu sis à 1 rue 9123 Sidi Fath Allah 1009 Elouardia Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Il est publié dans deux journaux Echourouk et le Quotidien du 19/02/2021.

2021T00167FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances Rue du Sahel, 45 Av. de la gare Tunis Quittance n° M008568 enregistrement n°21200358 M. Adel Ben Haj Yahia a vendu à M. Anis Fadhel le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue 10035 - Ouardia.

Les oppositions sont reçues entre les mains de maître Ben Aissa Habib - 25 Avenue de Carthage - Tunis, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "Chourouk" et "Le Quotidien" du 20/02/2021.

2021T00168FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8 et 10/11/2018 enregistré à la recette des finances Bizerte le 12/11/2018 sous le n°1038015 quittance n°18202412 Monsieur Abdelwahed Elhedhli a vendu à Mr Abdelkarim Elferchichi la totalité du fonds de commerce situé au complexe Commercial «SIRINE» Route Ain Merim n°12 Bizerte, Registre de Commerce n°A1511996 et exploité en tant que Café «Café Elfeth».

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de Monsieur Abdelwahed Elhedhli situé au n°7 Rue Ain Meriam Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 11/02/2021.

2021T00172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/02/2021 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 11/02/2021, n°21200522, quittance n°M009306, Sté SPEEDOO MOTO «Sté à responsabilité limitée» qui a comme gérance Mr Mejri Lotfi a vendu à Mr Bakouch Adnen, tout le fonds de commerce vente des Motos situé au 49 Rue de France Ben Arous.

Les oppositions seront admises entre les mains de rédacteur du contrat Maître Abidi Abdelhafidh sis à 62 avenue de France Ben Arous vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent au JORT.

Publier à Elchourouk le 21/2/2021.

2021T00173FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Marsa Tunis sous le n°1200902 quittance M016849 Mr Hbib Ben Ali Ben Mahmoud Lamloumi a cédé à Mr Bassem Ben Abdelaziz Majri le fonds

de commerce du local commercial sis au 186 Rue Hédi Chaker Marsa Ouest Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions peuvent se faire auprès de l'acheteur à la Rue Liban cité Riadh Marsa Tunis.

2021T00174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 15/2/2021 et enregistré à la recette des finances, Bab Souika sous le numéro 21200416 quittance n°M009263 Mme Fadhila Bent Salem Hachicha épouse Ameur Makni titulaire de cin n°00463120du 02/7/1994 a vendu à Mme Ahlem Bent Boujemaa Ben Hsouna Arfaoui épouse Tarek Hedhli tout le fonds de commerce sis à 11 rue Bab Elkhadhra et exploité comme photographe (M.F. 34591/W/A/C/000, R.N.E. 0034591 W. Les oppositions sont acceptées chez la vendeuse à 1 rue Tronja Tunis dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk du 23/2/2021.

2021T00175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 3/02/2021 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 8/02/2021 (quittance n°M011691 enregistrement n°21200528), Mr Ridha Jomni titulaire de la CIN n°03557883 délivrée le 7/02/2002, a cédé à Mr Tarek Barbouchi Titulaire de la CIN n°02290668 délivrée le 14/11/2017 la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerce exploité dans le local sis à la rue Abdelhamid Elkadi Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021R00416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

D'un acte sous-seing privé du 22 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 25 avril 2019 sous le n°14201358 quittance n°M031441. Mr Nouri Ben Hédi Ben Hamouda titulaire de la CIN n°03575537 délivrée le 30/10/1999 a vendu à Mr Adel Ben Toumi Zoghbani titulaire de la CIN n°05877052 délivrée le 29/3/2018 le fonds de commerce sis à El May Midoun Djerba destiné à la vente et réparation des pneus.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur à l'adresse suivante :

El May Midoun Djerba au plus tard vingt jours de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien du 12 février 2021.

2021R00417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 18/02/2020 sous le n° 21200637 quittance M012974 la société selim des immobilisations touristiques 1651631F cède la totalité du fonds de commerce destiné buvette sis à l'avenue Mohamed 5 Diar Sidi Slimene imm 8 local 31 Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Mounir Hlel titulaire de CIN n°06330981.

Les oppositions devront être adressées auprès du vendeur à l'adresse de son avocat Maître Arfaoui Lamjed avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 20/02/2021.

2021R00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente rédigé par maître Fauzia Bkhayria à la rue principale Metlaoui et enregistré à la recette des finances de Metlaoui le 5/2/2021 sous le n°21200098, quittance n°M002430.

Monsieur Farhat Hmidi CIN n°03151773 a vendu à Mr Bilel Salhi CIN n°06244216 tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels d'un local commercial pour la vente d'un fonds de commerce avec tous ses éléments matériels sis auprés de la rue principale Metlaoui.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 11 février 2021.

2021R00420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana sous le n°21200706 le 16/02/2021 quittance n°M0012877 la société Afrique Flexible Sarl a vendu à la société Mec Mecano suarl tout le fonds de commerce ayant pour activité la fabrication et vente de flexible sis à l'avenue de l'environnement Mghira centre Fouchana Ben Arous.

Toutes oppositions seront faites à l'adresse de la vendeuse sise à l'avenue de l'environnement Mghira centre Fouchana Ben Arous.

Cette annonce a été publiée le 20 Février 2021 aux journaux le Quotidien et Achourouk.

2021R00421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 21 Janvier 2021, enregistré à la recette des finances de Djerba le 27/01/2021 (quittance n°M008149, enregistrement n°21200327), Mr Mefteh Bourkhis, titulaire de la CIN n°06533625 délivrée le 16/02/2009, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente du volailles au local sis à l'avenue Mohamed Badra Houmt Souk Djerba et ce à Mr Sami Aroua, titulaire de la CIN n° 08611574 délivrée le 19 mai 2012 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur Sami Aroua à son adresse sise à avenue Mohamed Badra Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» daté du 5/02/2021.

2021R00423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/02/2021 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 15/02/2021 quittance n°M009344 enregistrement n°21200459 Mme Farida Tahi a vendu son fonds de commerce «Vente bijoux, parfums et produits cosmétiques» exploité au local Rue de Paris El Bassatine Boumhel et ce à Mr Ali Ben Said, les oppositions doivent se faire sous peine de déchéance et de forclusion entre les mains de l'acheteur cité El Bassatine Boumhel dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Ce communiqué a été publié au journal «Achourouk» du 18/02/2021 et le Quotidien du 18/02/2021.

2021R00429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 3/02/2021 à la recette des finances de la Goulette, quittances n°9263 enregistrement n°21200608, la Société de quincaillerie moderne SOQUIMO a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de vente des produits de Quincaillerie au n°13 rue Hédi Chaker, Kram Ouest, Tunis, à Mr Boubaker Bou ine. Prix de vente trente mille dinars, publié au journal Echourouk le 19/02/2021. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2021R00431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 17 et 18 février 2021 enregistré à la recette des finances de Manar le 18 février 2021 sous n°21200464 quittance n°M012700, Mr Bouraoui Ben Haj Hsan Chmantatou, titulaire de la CIN n°00196292, vend à Banque Zitouna, inscrite au registre national des entreprises sous n°1120822H, représentée par son Directeur Général Mr Nabil Madani, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité comme café au local sis à l'Avenue Beb Jdid n°64 Tunis, et que l'acheteur va exploiter dans le cadre de son activité comme agence bancaire.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet de l'avocat Maître Ferid Nasri sis à la rue Chatt Erromen Résidence Espace de Tunis Bloc A 4ème étage Montplaisir Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» en date du 20/02/2021.

2021R00432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 26/02/2014 sous le n°14201472, Mme Fatima Bent Houcine Houcine a vendu à Mr Kilani ben Boulbaba Mrabet la totalité du fonds de commerce exploité au brouillage et vente épices sis à Gabès rue l'oasis Jara Gabès.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à la rue de l'oasis Jara Gabès dans les 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 18/02/2021.

2021R00438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 18/02/2021 sous le n°21200805, quittance n°M017728, Mr Hatem Ben Mohamed Ben Alaya Mansouri a vendu à Mme Yemna Bent Abdelkader Nouh Ben Ali Nouh l'ensemble du fonds de commerce conçu à la vente des fruits secs situé à l'avenue Habib Bourguiba, Hammamet - Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera faite entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Wafa Gannouchi, Avocate, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 23/02/2021.

2021R00440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la recette des finances la nouvelle Médina le 15/2/2021 (quittance n°M00991 enregistrement n°21700561 Zied Belghith a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la résidence Erabia magasin n°1 rue Mohamed Salah Bel Haj Ariana à usage de tous commerce nommé poz café à Hayette Ben Slima et Maroun Hosni et Seif Edine Mahmoudi.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Walid Kanzoul au 2 rue Sfax Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces.

Le présent avis a été publié dans le journal Echorouk du 20/2/2021.

2021R00442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par vente de l'acte sous seing privé en, date du 15/02/2021, enregistré à la recette des finances d'Eljem le 16/02/2021, n°MO09010 quittance n°21200195, Mme. Rim Elbahri C.I.N n°08292837 vend à Mme Raouya Amamou C.I.N n°11808193 pour le compte de son frère Kais Amamou C.I.N n°08671606 tout le fonds de commerce destiné à vendre les épices diverses avec tous les éléments corporels et incorporels du local du à la route de ceinture d'Eljem; et toute opposition doit être faite au local du fonds de commerce cédé dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal : «Echourouk» du 18/02/2021.

2021S00202FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date de 28/12/2020 enregistré à la recette des finances de Teboulba Wael Chbil titulaire de la carte d'identité nationale n°06899202 délivrée à Tunis le 3/8/2011 a fait une donation à Société "STE WGS" - Une société SARL son identifiant unique n°1693019w le fonds de commerce local destiné pour la vente des téléphones portables et ses accessoires sis à l'avenue Mahbouba Soussia Teboulba Monastir avec ces éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce déjà indiquée dans un délai de 20jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk.

2021S00207FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce rédigé par le Maître Taoufik Khelifi et le Maître Boujomaa Ghalabi en date du 17/02/2021 enregistré le 18/02/2021 à la recette des finances de Kairouan sous Quittance n°M002366. Zouhaier Ben Mohamed Ben Slimène Limem titulaire de la CIN n°01958108 a cédé en tant que don à sa femme Faffani Bent Mohamed Ben Ammar Romdhani, titulaire de la CIN n°01952881 la totalité du fonds de commerce du local avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis Colisée Karoui n°28 Kairouan rue El Khaddharine exploité à la vente de prêt à porter magasin Limam.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 20/02/2021.

2021S00208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'une donation par acte notarié rédigé par les notaires Olfa Mhiri et Hajer Bahmen enregistré le 5/01/2021 quittance M000441 Zied Grigem a donné à Mohamed Ali Grigem le fonds de commerce d'un local de vente des produits alimentaires en détail situé à Ighrabi enregistré au registre national des entreprises le 15/6/2020 matricule fiscal 1474864/H

Les oppositions sont acceptées chez le donataire à l'adresse de fonds dans 20 jours à partir de la publication de cette donation au jort.

Cette donation a été publiée au journal Echourouk en date du 19/02/2021.

2021S00209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec confirmation de signature à la mairie de Kairouan le 28 Janvier 2021 et enregistré à la recette des finances de Kairouan le 1 Février 2021 Monsieur Mohamed Ben Mohamed Banbaji a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis à la rue Mohamed Fayez à Kairouan formé par un café de catégorie 1 à Monsieur Iskander Ben Mustapha Ben Khlifa pour une somme totale 12000 dinars. Toutes oppositions au payement du prix doit être formulée auprès de l'avocat Maître Jannen Mokhtar Rue Tayeb Mhiri à Kairouan 20 jours au plus tard à partir de l'insertion de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publie au journal Achourouk paru le 19 février 2021 page 28.

2021S00211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/02/2021 établi par Maître Debbabi Amara, Avocat, Monastir enregistré à Monastir le 11/02/2021 sous n°21200818 Mr Hichem Ben Kacem Hassen; demeurant à la Rue John Kennedy Skanes Monastir, CIN n°04146714; a vendu à Mme Sallouha Bent Mohamed Hédi Safta ; CIN n°04199742, la totalité du fonds de commerce représentant un magasin de commerce situé à l'avenue 14 janvier (Ex 7 Novembre) Monastir.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Debbabi Amara Avocat, résidence Habiba Rue d'Alger, Monastir. Cette annonce a été publiée au Journal «Chourouk» du 19/02/2021.

2021S00213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 28/01/2021 et enregistré à la recette des finances de Regueb en date du 16/02/2021 sous le n°21200255 quittance n°M006643.

Mme Msallem Balkis domiciliée à la route Souihel Zarzis Médenine a vendu à Mr Aydi Bahaeddine, domicilié à la route Habéna km 6.5 Sfax, tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels représentant la station de vente des carburants «oilibya» sise à l'avenue des Martyrs Regueb et immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1525307Q.

Les oppositions doivent être signifiées au maître Adel Ben Mahmoud à son cabinet sis à 2ème étage immeuble Tabaroura bloc B, Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Assabeh et le Temps le 19 février 2021.

2021X00202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31-12-2020 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa à Sfax le 5-02-2021 quittance n°M010691 enregistrement n°21200682, la société Mondial Technics (SARL) ayant son siège social sis à la Rue Ibn Badis Immeuble Hentati Mezzanine 3000- Sfax, Identifiant Unique n°1334635 S, représentée par sa gérante, Madame Hajer Zghal CIN 08767697, a cédé et vendu au profit de la société MEGA INDUSTRIES (SARL) ayant son siège social sis à la Rue Ibn Badis Imm. Hentati rez-de-chaussée 3000- Sfax, Identifiant Unique n°1222288 y, représentée par son gérant, Monsieur Mansour Badrani CIN 05299824, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Ibn Badis Imm. Hentati Mezzanine 3000 - Sfax, d'une superficie de 220 m2 destiné à la vente des produits divers non inflammables, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions contre cette vente sont recevables durant les vingt jours à partir de la date de la parution de cette annonce au Journal Officiel conformément à l'article 193 du CC, entre les mains de l'acheteur MEGA INDUSTRIES à son siège social sis Rue Ibn Badis Imm. Hentati rez-de-chaussée 3000- Sfax, où il est possible aussi de consulter une copie du contrat de vente précité.

Le présent avis est publié au journal Echourouk du 20-02-2021.

2021X00206FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Mohamed Besbes

Avocat à la cour - Sfax

Suite à un acte sous seing privé en date du 11/02/2021 enregistré le 16/02/2021 à la recette des finances route de Tunis Sfax, quittance n°MO14191, enregistrement n°21200477 Mr Jawhar Mallek demeurant à Sfax 09 impasse Turki Sakiet Eddaier Sfax, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour vente et préparation des sandwichs sis à la route de Tunis 0.5 n°43 Sfax pour le compte Mr Salem Ben Mohamed Baroudi demeurant à la route Taniour km 2 rue n°352 impasse kassis Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Hatem Harrabi sis à la route de Taniour km 2 rue n° 352 impasse kassis Sfax, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du 20/02/2021.

2021X00209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

L'avocat Bennour Hédi 76 rue Youssef Yaccoub Gafsa

Par acte sous signé privé enregistré à la recette de Ksar Gafsa sous quittance M003560 et le n° d'enregistrement 21200159 et par acte complémentaire à la recette de Ksar Gafsa le 5/02/2021 sous quittance M004237 et n° d'enregistrement 21900182 Mme Jaffel Hafssia résidente à la cité Amor Ben Slimen (SBAT) Ksar Gafsa a vendu à Mme Sarra Taieb résidente à Zamour Belkir Gafsa tout le fonds de commerce destiné superette situé à l'avenue Abdelaziz Akremi à Ksar Gafsa.

Conformément à l'article 189-190 c-c tout opposant peut déposer son opposition auprès de l'acheteuse dans les délais légaux.

Publier dans le journal «Al-Anwar» le 19/02/2021.

2021X00211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Farida Ben Akacha, avocat à Sfax, daté 11/02/2021 et enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit le 18/02/2021 sous le numéro MO10898 madame Rim Touati a cédé à madame Tounes Bahri la totalité du fonds de commerce «jardin d'enfants» situé à la route de Tunis km 6 Ruelle des Arches Jinen Mouakhar Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège de fonds de commerce situé à la route de Tunis km 6 Ruelle des Arches Jinen Mouakhar Sfax. Le même avis a été publié au journal quotidien Achourouk du 21/02/2021.

2021X00212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité administrative d'Ariana le 15/02/2021 (n° de quittance M015525 sous le numéro d'enregistrement 21200873) Monsieur Mohammed Aziz Ben Said, titulaire de la CIN

n°07471652 du 29/08/2013 a vendu tout le fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à 60 Rue Cortuba Ariana à Mr Manoubi Tarhouni titulaire de la CIN n°03302562 du 29/01/2020.

Toutes les oppositions sont acceptées au cabinet de Maître Faouzi Melliti, avocat, sis 48 Rue Taieb al Meheri Ariana Résidence yasmine app 3 dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T.

La présente publication de la vente a été effectuée au Quotidien et Achourouk le 18/02/2021.

2021400389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par Maître Hssan Ben Aicha en date du 5/02/2021 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 11/02/2021 sous le n°21200678 quittance M015368 Monsieur Sleheddine Yahyaoui titulaire de la CIN n°06520661 cède la totalité du fonds de commerce destiné vente fruits secs sis à l'Avenue Hedi Ouali avec ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Houssem Atti titulaire de la CIN n°07717953.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur à son adresse à la rue Hédi Ouali 8050 Hammamet. Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Sahafa du 18/02/2021.

2021400391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 11/02/2021 enregistré à la recette des finances El Manar quittance n° M010532 enregistrement n°21200384 Mme Sarra Bent Kais Ben Mohamed Boughdir a vendu un fonds de commerce destiné à usage de restauration rapide sis à 6 centre commercial 'KAPI' appt 'A' El Manar 1 avec tous ses éléments matériels et moraux à Mme Aicha Bent Samir Ben Aba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur qui a choisi l'adresse de son avocat Maître Ahlem Slema sis à l'avenue de France Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 17 février 2021.

2021400395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé légalisé le 12/02/2021 enregistré à la recette des finances de La Charguia le 16/02/2021 quittance n°M023666 enregistrement n°21201417.

La Société MCL Partners Olympiades, SARL au capital social 180.000, 000 ayant son siège social au n°1 rue Abbes Kosntini Angle Saf Saf cité El Khadra Tunis, inscrite au registre nationale des entreprises de Tunis n°1605969 W représentée par son gérant Monsieur Ramzi Lamouchi a vendu à La société RUYA SARL, au capital social 50.000,000 ayant son siège social au 2 rue de l'énergie (8601) la Charguia 1 2035 Cité El Khadra Tunis inscrite au registre national des entreprises de Tunis n°1704197B représentée par son gérant Monsieur Mohamed Kabil Akrout le fonds de commerce exploité au local commercial à usage de boulangerie pâtisserie, crèmerie, et glace, café ou restauration sis n°1 rue Abbes Kosntini Angle Saf Saf Cité olympique cité El Khadra Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels :

Les oppositions seront acceptées auprès du vendeur La Société Mel Partners Olympiades élisant son domicile au cabinet de Maître Moez El Majdoubi, avocat, sis au 04 rue Mahmoud El Matri Mutuelleville Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication a été publiée au journal la presse le 19/02/2021.

2021400397FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 5/02/2021 enregistré à la recette des finances de Cité Mahrajène Tunis le 12/02/2021 Quittance n°M012170 enregistrement n°21200890, Monsieur Taher Mahdaoui, MF : 1270198Q, demeurant à Grar El Bir Lahmer Tataouine, a vendu à Madame Rym Mandili veuve Sliman Mandili, titulaire de la CIN n°04612240, demeurant au 06 Rue Ezzouhour, cité Mohamed Ali, Ejayara, Sidi Hassine - Tunis, la totalité du fonds de commerce à usage commercial exploité en tant que magasin de vente de fruits secs, situé au 30 Rue Imam Rassaa le Belvédère - Tunis, au prix de quinze mille (15.000,000) Dinars.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'avocat rédacteur Maître Mohamed Ali Ben Tanfous, à son adresse sise au 01 rue Iben Rachiq Le Belvédère 1002 Tunis, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de ce texte au journal officiel.

Ce texte a été publié dans deux journaux quotidiens «Echourouk» du 20/02/2021 le «Quotidien» du 20/02/2021.

2021400400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances d'El Yesminet le 9/02/2021 sous le n°21200309, quittance n°M007118 Messieurs Mehdi Trabelsi et Mehdi Ben Romdhane ont cédé à Mesdames Amira Boujomaa et Dorra Nafetti la totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée du complexe immobilier résidence el ahmadi4 sis à el Médina Jedida 3 Ben Arous et enregistré au registre de commerce au tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°A02970020 16. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de l'une des acheteuses Amira Boujomaa au rez-de-chaussée du

complexe immobilier résidence el ahmadi4 sis à el medina jedida 3 Ben Arous, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 23 février 2021.

2021400407FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P daté du 9 nov 2020 enregistré à la recette des finances de la Rue d'Autriche sous le n°21300001 quittance n°M000023 Mme Zohra Abdelli Ep Peters a pris en gérance libre le fonds de commerce appartenant à Mr Khaled Hajjouni exploité au 14 résidence Emeraude Ennasr 1 avec tous ses éléments corporels et incorporels Enregistré auprès du R.N.E sous le n°1325493 w destiné à tout commerce. La location est consentie pour une durée de 5 ans commerçant le 1er décembre 2020.

2021R00427FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 5/02/2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 16/02/2021 sous n°21300792 Quittance n°M013767. Mme Jamila Khorchani ép. Ezzédine Khorchani, titulaire de la CIN n°06500313 demeurant à 135 Rue Sidi Gharbi - Hammam Sousse a loué à Mr Oussama Labidi, titulaire de la CIN n°11361340, totalité du fonds de commerce du local destiné Fast-food, sise à la Rue El Maamoun - Zone El Bhaier - Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an du 01/02/2021 au 31/01/2022 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 23/02/2021.

2021S00210FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : «Association des Anciens Agronomes (3 A)»

Sujet : Développement et Scientifique

Siège social : 30 Avenue Alain Savary - 1002 - Tunis Belvédère Tunis.

Objectifs :

1) Essayer d'instaurer des relations entre les diplômés des établissements de l'enseignement supérieur agricole public et privé

2) Contribuer activement à la formulation de concepts et l'élaboration des plans et des programmes de développement pour une agriculture de pointe et durable à l'échelle nationale

3) Contribuer à la diffusion, des résultats de recherches et des études agricoles sur les deux niveaux nationale et internationale

4) Participer au développement des équipements et des outils de travail et à l'augmentation des capacités des institutions d'enseignement et de recherche scientifique nationales

5) Contribuer à l'amélioration et au développement des capacités et des compétences des jeunes ingénieurs et œuvrer pour leur intégration sur le marché du travail

6) Travailler sur l'instauration de relation de coopération et de partenariat avec les associations et les organisations nationales et internationales

7) Travailler pour la pratique des activités civiles et associatives permettant de participer au développement de rôle de l'association pour la promotion de l'agriculture Tunisienne en obéissant aux lois en vigueur.

Membres :

Le Président : Yassine Hamza

Secrétaire général : Saïd Heni

Trésorier : Mohamed Sebri.

2021T00166APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association Sportive de Bouzaria.

Siège : Bouzaria Mornissa Bizerte Sud Bizerte

Buts : Formation et encadrement des jeunes les encourager et renforcer leurs capacités artistiques.

Membres :

- Président : Tijani Marnissi

- Trésorier : Youssef Kalbi

- Secrétaire Général : Mohamed Hassib Marnissi.

2021R00386APSF1

Constitution d'une amicale

Nom : Amicale les employés de la commune de Saouaf

Sujet : Social, culturel et de divertissement

Siège social : Municipalité Saouaf cité Intilaka Saouaf 1 1 15 Zaghouan.

Objectif :

- Lier et maintenir des relations amicales entre ses membres

- Aider ses abonnés à diffuser leurs informations générales et professionnelles

- Aider à renforcer les liens d'affection entre ses membres

- Aide à la réalisation d'activités récréatives et culturelles

- Chercher à réaliser des projets sociaux au profit des personnes impliquées dans des événements spéciaux et circonstanciels

- Honorer certaines des personnes impliquées et leurs enfants lors d'occasions spéciales

Gérant : Abdelfateh Chabouti

Secrétaire Général : Fathi Ghribi

Trésorière : Afifa Abid.

2021R00407APSF1

Constitution d'une association

Nom : L'association PCA

But : Fournir un soutien social médical et psychologique aux personnes âgées à revenus limités.

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Nefza.

Membres :

Président : Joubeli Kamel

Secrétaire général : Mabrouki Fathi.

Trésorier : Mansouri Tawfik

2021R00424APSF1

Constitution d'une association

Nom : Sporting du sud à Kébilli

Adresse : Salle HEJER GYM, cité Ennassim Tombar 4235 Kébilli

Sujet : Association sportive

Les objectifs : - Diffusion de la culture "L'enfant d'aujourd'hui est le héros de demain"

- Contribuer au développement du travail associatif

- Former les jeunes et développer leurs capacités physiques

- Encourager les athlètes à participer aux championnats nationaux et internationaux

Conseil d'administration :

Présidente : Hejer Benmoussa propriétaire d'une salle de gym.

Vice-président : Maher Benabbas professeur au-dessus du rang des écoles.

Secrétaire général : Amer Al Akrami technicien au bureau de la mesure du terrain

Trésorière : Karima Benmoussa professeur d'éducation spécialisée.

2021R00425APSF1

Constitution d'un bureau de Syndicat

Suite au procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires de la résidence (Selma 1) en date du 23 janvier 2021 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 28 janvier 2021 sous le numéro : 21700261 quittance n°1005926, il a été décidé de constituer un bureau de syndicat comme suit :

Nom : Syndicat des copropriétaires de la résidence «Selma 1».

Adresse : Rue Bab Souika Boumhel Bassatine - Ben Arous.

Membres :

Habib Maraoui : Président

Hédi Mazouz : trésorier

Chafik Babchia : secrétaire général.

2021R00426APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Club municipal de judo Raoued

Raison sociale : Salle couverte sportive municipale rue Hédi Miski Raoued

Objectifs : Encourager les jeunes à pratiquer le Judo dans leurs régions

Membres :

Président : Mohamed Rahmouni

Secrétaire général : Mohamed Chatti

Trésorerie : Issam Mansouri.

2021R00428APSF1

Constitution de Syndic

Résidence Nour Hilton II

Ras Tabia

Suite à l'assemblée générale des propriétaires tenue le 20 décembre 2020 et au P.V de maître Mohamed Hassen Kouki enregistré à la recette des actes notariés de l'Ariana le 20 décembre 2020 sous le numéro 3668. Il y a eu élection des membres du syndic de la résidence et la répartition des taches comme suit :

Président : Brahim Ezzine

Vice président : Abbes Ben Salah

Trésorier : Adnane Oualha

Trésorier adjoint : Zied Etri

Secrétaire Générale : Hanen Souissi

Secrétaire Général Adjoint : Zied Landoulsi

Membres : Aymen Triki Moez Tsouli et Khoubaieb Hammami.

2021R00433APSF1

Constitution d'une association

Association des agents de l'Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Tataouine

Siège : Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Tataouine

Objectifs : Renforcer les liens entre le personnel de l'institut et les autres agents grâce à des activités sociales et scientifiques

Honorer les assistants de l'Institut supérieur et leurs enfants distingués et les encourager à exceller et à être créatifs

- Contribuer à encadrer les activités sociales et scientifiques au profit de leurs perspectives

- Coopération avec le reste des conventions publiques en Tunisie.

Membres :

Le Président : Mohamed Lamred

Vice-président : Tahar Ben Mansour

Trésorier : Ibrahim Nasri

Secrétaire général : Fathi Aouni.

2021R00439APSF1

Constitution d'une association

Suivant statut, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse 12/02/2021 sous n°21800510, Quittance n°M000552, Il a été constitué une association :

Dénomination : ASSOCIATION AMICALE TUNISIENNE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

- Activité principale :

- Lier et consolider les liens d'amitié, de fraternité et de solidarité entre les différents membres de l'Amicale.

- Mener des activités culturelles, sociales, scientifiques et de divertissement au profit de ses membres.

- Siège social : Rue Yasser Arafet App n°B61 Immeuble The King Sahloul.

2021S00186APSF1

Homologation de résolutions

Nomination du syndic des copropriétaires résidence

«Water Front»

Désignation de Mr Noureddine Guesmi, président du syndic de la résidence Water Front, suite à l'assemblée générale du 8 Janvier 2020, dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de la Goulette le 12 février 2020 sous le n°20700345, quittance n°15613.

2021R00437APSF2

Nomination du syndic des copropriétaires résidence

«Palais du golf»

Désignation de Mr Abdelmottaleb Boubakri président du syndic de la résidence «le palais du golf», suite à l'assemblée générale du 25 décembre 2020, dont le procès verbal a été enregistré à la recette des finances de contrats judiciaires de l'Ariana le 17 janvier 2021 sous le n°11158, quittance n°M358 et approuvé par la municipalité de Tunis le 22 février 2021 sous le n°354.

2021R00446APSF2

Avis

Il est porté à la connaissance des adhérents et sympathisants de l'association sportive de la Manouba qui pratique le sport de hand-ball et souhaite s'affilier au seing des fédérations du sport individuel et collective. que suite à l'accord collégial des présents à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 décembre 2020 il a été décidé de changer le nom de l'association comme suit :

«Jeunesse Sportive de la Manouba».

Et que la nouvelle adresse est : Avenue Habib Bourguiba 2010 Manouba.

2021400394APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Olfa Ben Hedia

Huissier de Justice

9, Avenue Habib Bourguiba Deuxième Etage Bureau 2 Ariana

Matricule fiscal : 1377781/M/A/P/000

Créancier poursuivant : Les héritiers de Hammouda Bin Houssein, dont les fils sont Lotfi, Mourad, Imad, Al-Fadil, Saida, Sajiaa et Rawda Bin Houssein, et sa veuve, Alaarem-Bakar, dont le bureau des renseignements se trouve dans le bureau de leur avocate, Mme Hela Hedfi, sont représentés par deux maîtres Ayman Al Yahyaoui et Hela Hedfi.

Débiteur : Mondher Bin Hussein, dont l'adresse est au restaurant Nozha, numéro 19, rue Ahmed Al-Khabthani, Citée Nozha Ariana.

Titre exécutoire :

Jugement rendu par le tribunal de première instance d'Ariana le 17/01/2019 sous le numéro 32635.

Fonds de commerce exposé à la vente :

Pour prendre connaissance des conditions des enchères et les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce et les détails prière contacter l'huissier de justice poursuivant à son étude sis à l'adresse sus indiquée pour prendre connaissance du cahier des charges.

Date et lieu :

Lundi le 15/3/2021 à 11 h du matin et suivants du fonds de commerce au local 19, avenue Ahmed Khabtheni cité Innozha, Ariana.

Mise à prix :

Fixée à la somme de Soixante-quatre mille et huit cents dinars (64.800.000 d) pour l'ensemble du fonds de commerce objet des enchères.

Observation :

La participation aux enchères ne peut avoir lieu qu'après la consignation d'un montant en espèces ou par chèque certifié de la somme (6.480.000 d) auprès de l'huissier de justice sus nommé avant la date des enchères.

2021T00176VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Taoufik Jemaa

Avocat à la cours d'appel

Avenue Hédi Chaker Imm. Dimassi Nabeul

Créancier : Mahbouba bou nab qui a choisi son domicile élu au cabinet du maître Taoufik Jemaa avocat à la cours d'appel, sis à l'avenue Hédi Chaker n°44 imm Dimassi Nabeul.

Débiteur saisi : Zouheir Bou Ajila domicilié à el Atrach Hamamet, gouvernorat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Taoufik Jemaa avocat à la cours d'appel avenue Hédi Chaker n°44 imm Dimassi Nabeul.

Immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi, soit 23174.615 parts indivises de la totalité de l'immeuble dit «bezahia 71» objet du titre foncier n°594480 Nabeul, superficie totale 301270 parts, située à M'rada Ferjen Sidi Jdidi Hamamet Nabeul.

Mise à prix : Commis par ordonnance sur requête, l'expert Fehri Eddahak a fixé la mise à prix des parts saisies suivant son rapport d'expertise daté de 20/01/2021 à un prix quarante huit milles six cents soixante sept dinars (48667d 000) outre les frais des poursuites qui seront annoncées le jour de l'audience.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la salle des criées du T.P.I de Grombalia le lundi 29/3/2021 à partir de 9 H du matin.

Visite : tous les jours.

Observations : tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, et consigne le 1/3 au moins de la mise à prix et justifie d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier de charge, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal du première instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures de travail.

2021R00436VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Slaheddine Khelifi

Avocat à la cour de cassation

Rue Malek Ibn Anes Grombalia

Tel/Fax : 72 255 820

Poursuivant :

Mr Badreddine Salem Ben Ferid Ben Salem Belhadj Aleya, C.I.N n°06324511.

Parties adverses :

- 1)- Fethi Kraiem - 2)- Mounira - 3)- Monia - 4)- Hayet - 5)- Sonia 6)- Boutheyna -7)- Karima - 8)- Moufida - Tous enfants de Mahmoud Ben Ali Ben Hadj Youssef Bouaissa. - 9)- Yossef - 10)- Taher - 11)- Abdallah - 12)- Abdelaziz - 13)- Mongia 14)- Najet - Tous enfants de Said Belhadj Youssef Bouaissa. - 15)-Zohra -16)- Chedhlia - 17)- Fatma -18)- Mongia - Tous enfants de Mohamed Ben Salah Ben Hadj Yahia. - 19)- Chedhlia Bent Hssine Belhadj Ahmed Marzouk. - 20)- Raoudha - 21)- Raja - 22)- Ridha - 23)- Rafika - 24)- Rachidha 25)- Rached - 26)- Mohamed Salah - 27)- Mustapha - Tous enfants de Taieb Ben Salah Ben Hadj yahia - 28)- Hayet - 29)- Wassila - 30)- Latifa 31)- Salwa Tous enfants de Sadok Ben Salah Belhaj Yahia - 32)- Beya 33)- Mokhtar - 34)- Habib - 35)- Hbiba - 36) - Salah - 37)- Toumana - 38)- Mahmoud - 39)- Faouzia - 40)-Cherifa - Tous enfants de Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia. 41)- Toumana Bent Ismail Ben Amor Aissa - 42)- Abderrazak - 43)- Arbia - 44) - Moncef - 45) - Latifa - 46) - Najet Tous enfants de Chedhli Ben Salah Ben Hadj Aissa- 47)- Habib Ben Hedi Ben Salah Ben Hadj Yahia- 48)- Abdallah - 49)- Samia - 50)- Samira - 51)- Sonia - 52) - Mohamed - 53) - Adel - Tous enfants de Habib Ben Hedi Ben Salah Ben Hadj Yahia - 54)- Hbiba Bent Hédi Ben Salah Ben Hadj Yahia 55)- Mohamed - 56) - Khaled - 57)-Tarek - 58)- Faouzi - 59)- Nafaa - 60) - Latifa Tous enfants de Farhat Ben Mohamed Ben Salah Ben Hadj Yahia.

Demeurant tous à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Avocat poursuivant :

Maître Slaheddine Khelifi Avocat à la cour de cassation rue Malek ibn Anes Grombalia 8030.

Titre exécutoire :

Décision du tribunal de première instance de Grombalia n°1577 en date du 02/3/2017 statuant la non divisibilité de l'immeuble objet du titre foncier n°556245 Nabeul et objet du litige et ordonne sa liquidation par vente en entier par la voie de l'enchère publique avec la mise à prix d'ouverture fixée par les expert Mr Mohamed Choura et Mohamed Essahli à 103.950.000.

Immeuble à vendre : L'immeuble objet de l'adjudication est situé à l'Avenue Habib Bourguiba, à Grombalia, immatriculé à la conservation foncière sous le n°556245 Nabeul comprenant un rez-de-chaussée et un premier étage d'une superficie de 72 m².

Le rez-de-chaussée comprenant deux magasins l'un exploité par un cycliste loué à Mr Othman Gallala et l'autre exploité par cellier loué à Mr Toumi Cherif et entre les deux magasins un escalier qui joint l'étage.

Le premier étage est constitué de deux chambres, cuisine, WC loué à Mr Rchid Boufedin.

Tous les locataires ont leurs adresses sur les lieux sans contrats écrits et sans détermination des loyers. Les Premiers ont la propriété commerciale, le troisième le droit au maintien.

La construction externe est faite de pierres, le sol est cimenté et les toits avec des poutres en ferraé. Ces limites au Sud Abdelaziz El Atrous au Nord café Belhsan Haded, à l'est Avenue Habib Bourguiba d'où l'ouverture de l'immeuble et à l'ouest Abdelkader Boulares comme c'est indiqué dans le rapport des experts.

L'immeuble est libre de toute contrainte.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent trois mille neuf cent cinquante dinars (103.950.000) par le rapport des experts Mohamed Choura et Mohamed Essahli sur ordonnance sur requête n°51886 de Mr le président du tribunal de première instance de Grombalia en date du 30/9/2019.

Date de la surenchère et son lieu : à la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia, le lundi 22 mars 2021 à partir du 9h du matin, par l'intermédiaire de l'avocat Adjudicataire maître Slaheddine Khelifi, Avocat à la cour de cassation rue Malek Ibn Anes Grombalia.

Visite des lieux : Il est possible de visiter les lieux tous les jours et sur RDV.

NB : Pour les étrangers désirants participer aux enchères, ils doivent être munis de l'autorisation de monsieur le Gouverneur compétent.

2021R00441VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Chagrani Jabeur

Avocat à la cours de cassation

4 Avenue Farhat Hached Ariana

Tél . : 71717333

Fax : 71715301

M.F : 512906H

Poursuivante : Noura Ben Othmen Essïdi, élisant domicile à l'étude de Maitre Chagrani Jabeur Avocat, 04 Avenue Farhat Hached Ariana.

Parties Poursuivies : Faouzi Essïdi, Houcine Essïdi, Dalila Essïdi, Yassia Essïdi, Latifa Essïdi, Héritiers Mohamed Sakouhi : Chamsa Torchani et Jaouhar Sakouhi, résidants tous au 29 rue Mednine Elhafsia Tunis Elmedina.

Avocat poursuivant : Maitre Jabeur Chagrani Avocat, 04 Avenue Farhat Hached Ariana.

Fondement de l'exécution : Jugement n°8052 rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 14/04/2012 décidant que l'immeuble objet du titre foncier n°91936 Tunis « Sfaihi 3 » n'est pas susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse et le partage de son prix entre les ayants droit selon leurs cotes parts et les condamnant aux dépenses y compris les honoraires de l'expertise évaluées à 400D000.

Description de l'immeuble objet de la poursuite :

Immeuble à usage d'habitation (deux étages) objet du titre foncier n°91936 Tunis dénommé « Sfaihi 3 » sis au 29 rue Mednine Elhafsia Tunis Elmedina.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : Trois cents quatre vingt dix neufs milles cinq cents vingt cinq dinars 399.525D000 avec frais.

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application des dispositions de l'article 425 cpcc, et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Tunis palais de justice le Mardi 30 mars 2021 à partir de 9 h.

N.B :

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de maître Chagrani Jabeur et au greffe du tribunal pour prendre connaissance du cahier de charge.

2021R00457VEPA1

Vente aux enchères publiques par surenchères au sixième

Du prix de l'adjudication

Cabinet Maître Hichem Fourati

Avocat à la cour de cassation 28 rue Taib Mhiri Sfax

MF : 275585 M/A/P/000

Le surenchérisseur :

Fouzia Bent Abderahmen Fourati, titulaire de la CIN 01123808 délivrée le 20/02/2013 domicilié élu Cabinet Maître Hichem Fourati Avocat à la cour de cassation 28 rue Taib Mhiri Sfax.

L'adjudicataire :

Banque internationale Arabe de Tunisie (BIAT) SA. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, Avenue Habib Bourguiba.

Le débiteur saisi :

Société FOURATI CONFECTION SOFOCO, SARL, RC : B173131997, MF : Y0043592, siège social à la route Lafrane km 5.5 Boite Postale n°56 Sidi Abass Sfax et à la route Gremda km 9.5 Aouebed Sfax.

Les bénéficiaires de l'adjudication :

Belgasem Ben Mokhtar Eltifi, titulaire de la CIN 08779811 délivrée le 17/3/2020, sis à la Route Mahdia km 10.5 Sakiat Edeyer Sfax.

Le créancier hypothécaire :

Banque Qatar national Tunisie. SA, RC : B122251996, au siège de sa succursale de Sfax.

L'Avocat poursuivant de la surenchère au sixième du prix : Maître Hichem Fourati Avocat à la cour de cassation 28 rue Taib Mhiri Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Gremda km9 Sfax consistant en un terrain clôturé sur lequel est édifiée une construction de deux étages réparties en 2 parties d'une contenance de 2317 mm délimité du coté sud par Frikha et Jarraya ; du coté nord par Ben Abdallah et Frikha ; du coté est par Ahmed Trigui et son entrée et Mohamed Feki et du coté ouest par Farhat Bedoui d'un coté et par Frikha d'un autre coté.

La partie est exploitée comme une administration de l'usine composée de deux étages :

Le rez-de-chaussée contenant une salle de réception; un couloir; un bureau de directeur; un bureau du chef de l'atelier et une salle de conception, 2 toilettes, une cuisine, la salle de réception le sol en parquet, le couloir et les bureaux en carrelage marbré et les toilettes parterre d'une superficie couverte de 17mm.

Le 1er étage contenant une salle d'attente; un bureau de directeur, 3 bureaux, une toilette, une cuisine, le sol des bureaux en carrelage marbré, la salle d'eau et la cuisine en parterre et la salle d'attente en parquet, le toit en staff, les fenêtres en aluminium, michlère et protégés par le fer forgé d'une superficie couverte de 167 mm.

La partie ouest est exploitée comme un atelier de couture composée de deux étages :

Le rez-de-chaussée contenant une grande salle de couture, une salle de conception, une salle de finition, salle de repassage, salle de stockage, un couloir, un magasin, un bureau, des escaliers menant au 1er étage d'une superficie couverte de 480 mm.

Le 1er étage contenant une salle de conception, une salle de couture, des escaliers menant au 2ème étage, une salle de stockage et une toilette d'une superficie totale de 472 mm.

Un espace pour les ouvriers, une loge pour gardien, une suite pour le directeur.

L'espace des ouvriers au coté sud est de l'immeuble une grande salle d'où une partie est exploitée comme un vestiaire, une cuisine, 3 toilettes et des laves mains d'une superficie couverte de 144 mm.

La suite du directeur consiste en une salle à manger, une cuisine, une toilette d'une superficie couverte de 23mm.

Il existe un jardin au coté sud.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété est de 871.000.000 d. auxquelles on ajoute les frais et honoraires de l'affaire 1375 sont 4.830.796 d auxquelles s'ajoute la surenchère aux sixième qui est de 145.166.167 d donc la mise à prix est 1.020.997.462 d

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers 1/3 du montant de la mise à la caisse de dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation du Monsieur le gouverneur de Sfax.

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 31 mars 2021 (31/3/2021) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance au palais de justice de Sfax2 sis au troisième arrondissement 4 rue Ahmed Aloulou à coté du siège de CNSS Sfax.

Visite des lieux : Peut s'effectuer tous les jours de travail pendent l'horaire administratif. Pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2021X00210VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Imed Ben Mohamed Hmida (débiteur) directeur commercial d'une Sté, titulaire de la CIN 05249714, y demeurant à la Route Sidi Mansour Km4 cité Bourguiba Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Imen Echchebi Huissier Notaire sous le n°5284 le 21/12/2020 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Saltnia Km7 Avenue 9 Avril Sfax représentée par une parcelle de terrain de superficie est de 836 m² clôturée de tous les cotés, entrée ouest avec porte métallique ouverture sur zanket orientation sud, sol Gazone.

Au centre nord existe une villa et au coin nord est existe un garage.

La superficie de villa est de 151 m² qui contient : un hall, salon, séjour, wc, cuisine, salle de bain équipée, existe aussi terrasse nord non couverte et véranda ouest petite.

Le coté nord de la villa entourée par entrée carrelée relié à coté ouest de l'entrée de la propriété et du coté Est garage et se trouve aussi des escaliers non couverts qui mènent à la terrasse attenant à la villa du coté sud vers coté ouest

Au coin nord est de la propriété existe un garage couvert par tissu en plastique de superficie est de 45 m².

Les limites de cette propriété du coté Sud Ellajmi, du coté Nord habib Dammak, du coté Est Mohamed Chtourou et du coté ouest Jerbi séparé par entrée commune avec la propriété saisie et Damak et Jerbi.

- Les hypothèques gui grèvent la propriété :

- Meriem Bent Chedly Ben Ameur Epouse Hdiji titulaire de la CIN 08836809, locataire depuis 2 ans la propriété saisie sise à la Route de Saltnia Km7 Avenue 9 avril Sfax.

- Hypothèque de 1er rang d'un montant 45.000.000 D sur la totalité de la propriété inscrit par contrat hypothécaire rédigé acte judiciaire par deux huissiers judiciaires Moez Krichen et Oussema Zouch le 6/5/2005 au profit DIB, Sté anonyme

représentée par son directeur général, son registre de commerce sous n°B6151996, matricule fiscal n°002708Q dont le siège social est situé à 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

Mise à prix : est fixée à deux cent quarante huit milles Dinars (248.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 22 Mars 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 82.666.666 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X00214VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Sakiet Ezzit Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Sté Climaf (débitrice) société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Bilel Feki, inscrite au registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Sfax sous le n°B254622008 matricule Fiscal n°1035629 E dont le siège social est situé à Sfax Route de Tunis Km4 Zanket Bouasida à gauche de policlinique Ibn Nafis.

2) Mr Bilel Ben Ameur Feki (débiteur - hypothécaire et caution solidaire hypothécaire) gérant de la Sté Climaf, titulaire de la CIN 08159819, y demeurant : 1) Route de Tunis Km4 Sfax. 2) Rue Chikh Meghdich n°40 Sakiet Eddayer Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite à une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°30920 le 19/12/2020 sur la totalité de la propriété sise à la Route de Tunis Km6 Sakiet Ezzit Avenue Mokhtar Ziedi Sfax représentant un appartement au premier étage n°AE5 d'un immeuble sans équipé d'ascenseur, sa superficie est de 87.6 m ainsi que les parties indivises et communes de l'immeuble indiqué.

Cet appartement contient une salle de réception, salle de séjour et une chambre à coucher salle de bain équipée, cuisine, couloir et 2 balcons

Mise à prix : est fixée à soixante dix milles Dinars (70.000.000D) construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 22 mars 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 23.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X00215VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître Djemal Mourad

Avocat à la cour de cassation

Rue Aboul Kacem Echebi Immeuble Allisa Centre

5ème étage n°501 - 3000 Sfax - Tunisie

L'avocat poursuivant : Maître Mourad Djemal Avocat à la cour de cassation domicilié à son étude sise à la Rue Aboul Kacem Echebi Immeuble Allisa Centre 5ème étage n°501 Sfax.

Le poursuivant : Adel Jalouli - CIN n°01060716 ayant son domicile élu au cabinet de son Avocat Maître Mourad Djemal Rue Aboul Kacem Echebi Immeuble Allisa Centre 5ème étage n°501 Sfax.

Le saisi : Mohamed Ben Mohamed Koubaa, gérant d'une société, CIN n°08792639 du 16/4/2015 demeurant à 248 rue Ali Balhawan Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble saisi : Un lot de terrain nu sis à la route de Tunis km 8 Sfax d'une superficie de 472,14 m² limité au nord par Moncef Koubaa, à l'est par Sajia Zouari Koubaa et Mohamed Koubaa, à l'ouest par Hammadi Becha et le sud par une entrée commune entre le saisi et Sajia Koubaa.

Titre exécutoire :

Injonction à payer n°35117 rendue par le président du tribunal de première instance le 23/7/2019.

Mise à prix :

Valeur après réduction de 40% 62.400,000 dinars Frais en sus. Expert désigné Jamil Bellaaj.

Date et lieu de la vente : Lundi 22/3/2021 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la somme de la mise à prix.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs.

Pour plus de renseignements; contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mourad Djemal.

2021400365VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue d'Iran Tunis 2ème Etage Bureau 7

Tel : 55611011

MF : 1191497/H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK Société Anonyme, agissant par son représentant légal dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, immatriculé au registre commercial au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996.

Partie saisie : 1- Fayçal Guldiche, titulaire de la CIN n°05510950, domicilié à 09 rue Blhassen Ben Chaabène, la Marsa, Tunis (en sa qualité de débiteur)

2- Basma Dridi, titulaire de CIN n°05419162, domiciliée à 09 rue Blhassen Ben Chaabène, la Marsa, Tunis (en sa qualité d'approuvant des hypothèques en vertu du régime de copropriété entre époux).

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, 48 Rue d'Iran Tunis 2ème étage bureau 7.

L'immeuble saisi : La propriété saisie consiste en l'appartement n°3. 7 sis à l'Aouina (à proximité de Ain Zaghouane) cité des oasis Tunis Nord dénommé "MEGARA71" faisant l'objet du titre foncier n°153790 Tunis situé au 7éme étage de la résidence Mégara, d'une superficie exploitable de 101 m². Il se compose d'un Hall derrière la porte d'entrée, un séjour et en même temps salle à manger à droite en entrant trois chambres moyennes, un balcon avec un toit, une salle de bain, une cuisine, "Menhadha" (lavabo et lave pieds) à gauche de l'entrée et un couloir principal conduit à toutes les chambres.

Les murs sont en bric, le plafond en dalle, le sol en marbre, les portes sont en bois rouge et les fenêtres sont en Aluminium. Il est équipé de l'eau potable d'électricité et du gaz. Son état plus que moyen.

Mise à prix : La mise à prix de l'appartement est fixée à deux cent quatre mille six cent quatre vingt dix huit dinars et 518 millimes (204. 698 D, 518).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mardi le 23/3/2021 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis, Bab Bnet, Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié portant ledit montant, ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut, le cas échéant, en outre, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2021400416VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des affaires de liquidation

Selon la pétition de distribution présentée par le professeur Najwa Abdel-Malek au droit de Ramadan Bin Abdullah Al-Sahili le 28/10/2020 après avoir obtenu l'argent estimé à 10014000 auprès du Trésor général tunisien au numéro 039711 le 22/10/2019 et le numéro 028966 le 23/9/2020.

Et sur la base de l'autorisation délivrée par le Gouverneur en chef le 02/10/2021 et le juge d'engager les procédures de répartition du prix de la vente raisonnable de biens mobiliers pour le compte de la société bailleuse MCB en la personne de son mandataire représentant au profit de Jalal Ben Ali Bin Belkacem Al-Mannai selon le procès-verbal de la vente de 2846 Hongrois par le juge de l'exécution à la dame Abeer Al-Obaidi les 23/9/2019 et 12/08/2020

Et conformément aux dispositions des articles 467 et 468 du CODE DE LA PROCED.CIVILE ET COMMERCIALE Nous vous rappelons que vous devez fournir dès preuves pour écrire au tribunal les arguments de votre religion dans les trente jours suivant la publication de la lettre d'information officielle, faute de quoi votre droit de participer à la distribution de l'argent assuré mentionné ci-dessus sera perdu.

Nous vous prévenons que vous devez le fournir par l'intermédiaire de votre avocat, avec une déclaration des raisons pour lesquelles vous préférez la religion aux autres, si nécessaire.

2021R00443VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des deniers

(En vertu des articles 466,467 et 468 du c.p.c.c)

En date du 11/02/2021 monsieur le juge-commissaire chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Monastir dans l'affaire n°330/2021 a décidé l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M031650 en date du 30/3/2018 qui s'élèvent à (97.000.000dt) d'après la requête de distribution des deniers introduite par Maître Moez Ben Ali, Imm. Fisc 1012341R, Etude sise à la rue Hassan El Borji Imm Mlayah, Jammel au nom de ses mandataires Samir Gaddour et Hatem Naggara contre Abdel Krim Attia, Hassin Louhichi et Adel Zhir, ainsi « dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion sommation prévus aux deux articles précédents».

2021S00205VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de règlement judiciaire

Société SOUAD FRIGORIFIQUE

Identifiant Unique : 1384776H

Siège social : El Msahla Route de Rouhia 6150 Makthar - Seliana

Extrait d'une décision ordonnant l'ouverture des procédures de règlement judiciaire rendue en date du 01/02/2021 par le tribunal de première instance de Siliana sous n°18 dont la teneur suit :

1- L'ouverture des procédures de règlement judicaire concernant la Société SOUAD FRIGORIFIQUE en cessation de paiement de ses dettes depuis le 01/7/2019, et l'ouverture de la période d'observation;

2- Désignation de l'expert Monsieur Abdelaziz Frikha en qualité d'administrateur judiciaire chargé de préparer un plan de sauvegarde dans un délai de neuf mois à compter de la date de la décision;

3- La suspension de toute poursuite individuelle ou acte exécutoire visant le recouvrement des créances antérieures à la période d'observation, la suspension des poursuites et actes exécutoires ayant pour objet la restitution de meubles ou immeubles pour non-paiement des dettes, et la suspension de toute procédure visant les deux garants respectivement Mrs Ayachi Kraiem et Issam Kraiem visant le recouvrement des créances de la société;

4- La suspension du décompte des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de prescription;

5- L'administrateur judiciaire est chargé de procéder aux publicités légales et d'informer les parties intervenantes;

6- Désignation de Monsieur Yassine Mathlouthi, juge d'entreprise, en qualité de juge commissaire. Les créanciers de la Société SOUAD FRIGORIFIQUE, sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire Monsieur Abdelaziz Frikha, élisant domicile au 82, Avenue Habib Bourguiba -Bureau n°5 - 2080 - Ariana / Tél 71 715 153 et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'insertion du présent avis.

2021X00205VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société Anonyme au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique 002063A

Matricule CNSS : 35623-24

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Notre Dame de Tunis sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 11 Mars 2021 à 11 heures au siège social de la société, 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus pour l'exercice au Directeur Général et aux Administrateurs.

7. Renouvellement de mandat des administrateurs.

8. Pouvoir à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, N° 5, 1082 Tunis.

2021R00462SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société PERLAMED

S.A. au capital 3 960 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 Kairouan

Identifiant unique : 1497706 S

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PERLAMED sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 24 mars 2021 à partir de 8 heures 30 au Centre Sportif et Touristique Miami sis à la Route Sidi Mansour km 0.5 Sfax à effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au programme de l'augmentation du capital de la société.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif au programme de l'augmentation du capital de la société.

3- Approbation de l'augmentation du capital respectivement sur deux étapes consécutives :

- Augmentation du capital en numéraire par les actionnaires actuels

- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels au profit de nouveaux actionnaires au cas ou un ou plusieurs actionnaires se désistent volontairement de souscrire à l'opération de l'augmentation du capital et l'inexistence de souscripteurs parmi les actionnaires actuels pour souscrire aux actions non souscrites.

4. Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les modalités de l'augmentation de capital et la réaliser.

5. Modification des statuts de la société

6. Délégation de pouvoir pour accomplir les formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition au siège sociale de la société.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2021S00217SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

Cargotrail Sa

Siège social : Route de Sousse Km 13 - 2034 - Ezzahra

Matricule fiscal : 1076826J

Immatriculation CNSS : 25423090

Les actionnaires de la Société Cargotrail Sa sont informés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra extraordinairement le 22 mars 2021, à 10h au siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration,

- Renouvellement de mandats d'administrateurs,

- Nomination d'un administrateur en remplacement d'un autre administrateur,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021400386SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société BEST LEASE

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 dinars

Siège social : 54 Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville Tunis

Identifiant Unique : 0644746 R

Le Conseil d'Administration réuni le 17 Février 2021 convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24 avril 2021 à 9 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activités de la société relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2020

- Approbation du rapport d'activités de la Société relatif à l'exercice 2020 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

- Composition du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023

Distribution des dividendes aux actionnaires de la prime d'émission de l'année 2013

- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2021400396SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif

(Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B171721998 Tunis

Matricule fiscal 632956L/N/M/000

Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 29 mars 2021, à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;

3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2020 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats.

2021400404SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, 1004 - El Menzah 4

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 23 mars 2021 à 10 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration relatifs à l'augmentation du capital

2. L'augmentation du capital en numéraire, réservée à la société Tunisienne de Banque avec suppression des droits préférentiels de souscription

3. Mise à jour des statuts de la société

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2021400410SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, 1004 - El Menzah 4

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 23 mars 2021 à 9 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2021400411SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 24 mars 2021 à 10H à l'Institut Arabe Des Chefs d'Entreprises IACE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

7. Affectation du résultat;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

10. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique et de Rémunération au titre de l'exercice 2020 ;

11. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat;

12. Nomination de deux administrateurs représentants les actionnaires minoritaires au conseil d'administration;

13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2021400421SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 24 mars 2021 à 13 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise IACE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;

2. Maintien de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

3. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2021400422SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital de 1.400.000 D

Siège social : Résidence Ryma 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II, 2037, Ariana

MF : 012123A/P/M/000

Messieurs les Actionnaires,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société SIVIA, qui se tiendra le lundi 22 mars 2021 à 11 heures au siège social de la SIVIA résidence Ryma, 51 avenue Hédi Nouira Ennasr II, Ariana, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020,

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales),

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

4. Approbation des conventions réglementées,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020,

7. Renouvellement de mandat d'administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020.

2021400427SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ORLAIT TUNISIE

Sarl au capital de 1.700.000 dinars

Siège social : Immeuble Sarah, boulevard Principal Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1315330W

Les associés de la Société ORLAIT TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 mars 2021 à 10 heures au siège de la société situé à l'immeuble Sarah, boulevard Principal Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un mandataire ayant pour mission spéciale et limitée de représenter la société auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

2021400412SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base des Service Agricole (COT)

Capital social : 795.700.000

Siège social : Avenue Hédi Nouira Route de Monastir - Sousse

Tous les adhérents de la société Mutuelle oléicole tunisienne «cot» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 21 mars 2021 à 9h au siège de la société à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant:

1- Proposition d'un programme de restructuration de la société

2- Le sujet du titre foncier du terrain sur lequel se situe la COT

3- Sujet des créanciers.

4- Traiter la possibilité d'établir un délai pour une réunion générale officielle pour les élections des

membres du conseil d'administration et encore les états financiers des Années : 2014-2015/2015-2016/2016-2017

Pour discuter sur la situation de la société mutuelle

Tous les documents relatifs à cette assemblée générale extraordinaire sont disponibles au siège social de la société dans les délais légaux.

2021S00204SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme Moufida Dridi déclare avoir perdu son titre de propriété des parts indivises soit 4669.260/17729280 d'une construction et d'une cour ouest de 192 m² et un 2ème sud de 29 m² sise à la route Gremda km 6 et elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2021X00201DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Jamel Ben Ahmed Zouari ; Najeh Eleuch et ses fils Mohamed Amine, Amira, Karim, Rayen annoncent qu'ils possèdent un terrain de superficie 342 m² sur lequel est édifié une villa sis à la route Eddair km7 Sfax, limité au sud par Zouari à l'est par une voie au nord zenka et à l'ouest Mohamed Zouari.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax MF : 147436k dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00204DIVD2

Avis

Héritiers : Njah Ali B Mohmed, son épouse Boujelbene Khadija et ses fils Wasila / Zaineb/ Mohamed/ Fatma/ Asma/ Hajer/ Taisir déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété du terrain situé route de Téniour km 9.5 Sfax limité au sud par Medhioub, est Ayadi ; nord Charfi et ouest Zenka provenat à Ali Njah par acte d'achat du 11/11/1967 par les deux notariés Chelly Ahmed et Karray Mohamed.

Ils souhaitent extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 70. Tél 24234308.

2021X00207DIVD2

Avis

Madame Ferdous Bent Elhadj Mustapha Khemakhem avise être propriétaire de la totalité de la parcelle de terre ouest planté d'arbres fruitiers susceptible de contenir 10 pieds d'oliviers à la route Manzel Chaker km 18 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2021X00208DIVD2

Cap Oblig Sicav

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2020 :

		Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020	Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**1 236 788**	**1 326 730**
	Résultat d'exploitation	1 181 652	1 205 248
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 512	7 378
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	36 050	114 104
	Frais de négociation de titres	-1 426	0
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**-845 319**	**-730 957**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**2 948 346**	**-920 984**
a -	***Souscriptions***	**28 943 944**	**36 754 698**
	Capital	27 806 851	35 346 526
	Régularisation des sommes non distribuables	25 177	169 093
	Régularisation des sommes capitalisables	1 111 916	1 239 079
	Droits d'entrée	0	0
b -	***Rachats***	**-25 995 598**	**-37 675 682**
	Capital	-24 613 287	-35 993 265
	Régularisation des sommes non distribuables	-22 968	-164 933
	Régularisation des sommes capitalisables	-1 359 343	-1 517 484
	Droits de sorties	0	0
	Variation de l'actif net	**3 339 815**	**-325 211**
AN4 -	**Actif net**		
a -	Début d'exercice	20 203 769	20 528 980
b-	Fin d'exercice	23 543 584	20 203 769
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début d'exercice	188 184	194 619
b -	Fin d'exercice	219 750	188 184
	Valeur liquidative	**107,138**	**107,362**
AN6 -	**Taux de rendement** (%)	**5,56 %**	**6,50 %**

Cap Oblig Sicav

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B146302001 Tunis - Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2020

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2020

		31/12/2020	31/12/2019
	ACTIF		
AC1 -	**Portefeuille titres**	**9 777 250**	**7 817 092**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	1 184 404	**860 578**
b -	Obligations et valeurs assimilées	8 592 846	**6 956 514**
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**	**13 790 276**	**12 423 255**
a -	Placements monétaires	13 493 181	**11 528 281**
b -	Disponibilités	297 095	**894 974**
	Total Actif	**23 567 526**	**20 240 347**
	PASSIF		
PA1 -	**Opérateurs créditeurs**	18 406	15 167
PA2 -	**Autres créditeurs divers**	5 536	21 411
	Total Passif	**23 942**	**36 578**
	ACTIF NET		
CP1 -	**Capital**	22 289 674	19 038 765
CP2 -	**Sommes distribuables**	**1 253 910**	**1 165 004**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	170	**107**
b -	Sommes distribuables de l'exercice	1 253 740	**1 164 897**
	Actif Net	**23 543 584**	**20 203 769**
	Total Passif et Actif Net	**23 567 526**	**20 240 347**

ETAT DE RESULTAT CAP OBLIG SICAV AU 31/12/2020

		Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020	Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**477 875**	530 970
	Dividendes	0	0
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	477 875	530 970
PR2 -	Revenus des placements monétaires	933 066	881 290
	Total des revenus de placements	**1 410 941**	**1 412 260**
CH1 -	Charges de gestion des placements	-198 194	-182 595
	Revenus nets des placements	**1 212 747**	**1 229 665**
CH2 -	Autres charges	-31 095	-24 417
	Résultats d'exploitation	**1 181 652**	**1 205 248**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	72 088	-40 351
	Sommes distribuables de l'Exercice	**1 253 740**	**1 164 897**
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	**-72 088**	40 351
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 512	7 378
	Frais de négociation	-1 426	0
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	36 050	114 104
	Résultat de l'Exercice	**1 236 788**	**1 326 730**

2021400403BCFA5

Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

ETATS FINANCIERS SICAV SECURITY AU 31/12/2020

LES ETATS FINANCIERS DANS LEURS INTEGRALITES
SONT PUBLIES AU BULLETIN OFFICIEL DU CMF

BILAN SICAV SECURITY AU 31/12/2020

		31/12/2020	31/12/2019
	ACTIF		
AC1 -	**Portefeuille titres**	**755 569**	**753 169**
a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	311 719	288 413
b -	Obligations et valeurs assimilées	443 850	464 756
AC2 -	**Placements monétaires et disponibilités**	**417 165**	**381 752**
a -	Placements monétaires	221 623	222 546
b -	Disponibilités	195 542	159 206
	Total Actif	**1 172 734**	**1 134 921**
	PASSIF		
PA1 -	**Opérateurs créditeurs**	1 278	1 142
PA2 -	**Autres créditeurs divers**	301	278
	Total Passif	**1 579**	**1 420**
	ACTIF NET		
CP1 -	**Capital**	1 124 680	1 086 804
CP2 -	**Sommes distribuables**	**46 475**	**46 697**
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	15
b -	Sommes distribuables de l'exercice	46 460	46 682
	Actif Net	**1 171 155**	**1 133 501**
	Total Passif et Actif Net	**1 172 734**	**1 134 921**

ETAT DE RESULTAT SICAV SECURITY AU 31/12/2020

		Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020	Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	**39 074**	**42 975**
a -	Dividendes	8 363	8 941
b -	Revenus des obligations et valeurs assimilées	30 711	34 034
PR2 -	Revenus des placements monétaires	17 735	19 786
	Total des revenus de placements	**56 809**	**62 761**
CH1 -	Charges de gestion des placements	-12 885	-13 700
	Revenus nets des placements	**43 924**	**49 061**
CH2 -	Autres charges	0	0
	Résultats d'exploitation	-1 628	-1 556
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	**42 296**	**47 505**
	Sommes distribuables de l'Exercice	4 164	-823
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	**46 460**	**46 682**
	(annulation)	**-4 164**	**823**
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		
	Frais de négociation	-77 099	-43 460
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-1 167	-118
	Résultat de l'Exercice	78 041	25 964

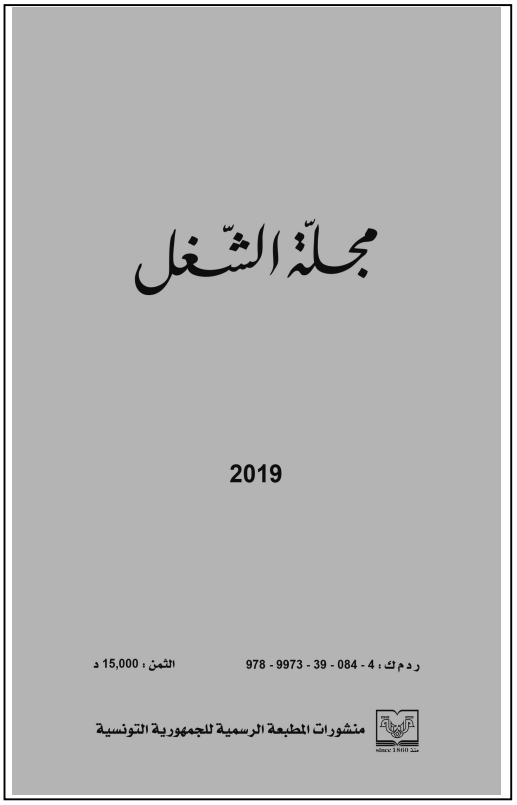
Sicav Security

Société d'Investissement à capital Variable
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif
(Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)
RC : B171721998 Tunis - Matricule fiscal : 632956L/N/M/000
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

VARIATION DE L'ACTIF NET SICAV SECURITY AU 31/12/2020 :

		Exercice du 01-01-2020 au 31-12-2020	Exercice du 01-01-2019 au 31-12-2019
AN1 -	**Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation**	**42 071**	**29 891**
a -	Résultat d'exploitation	42 296	47 505
b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-77 099	-43 460
c -	Variation des plus ou moins-values réalisées sur cession titres	78 041	25 964
d -	Frais de négociation de titres	-1 167	-118
AN2 -	**Distribution de dividendes**	**-41 690**	**-38 808**
AN3 -	**Transactions sur le capital**	**37 273**	**-51 804**
a -	***Souscription***	**770 176**	**1 548**
	Capital	745 294	1 494
	Régularisation des sommes non distribuables	174	-11
	Régularisation des sommes distribuables	24 708	65
b -	***Rachats***	**-732 903**	**-53 352**
	Capital	-704 457	-52 220
	Régularisation des sommes non distribuables	-2 910	215
	Régularisation des sommes distribuables	-25 536	-1 347
	Variation de l'actif net	**37 654**	**-60 721**
AN4 -	Actif net		
a -	Début de l'Exercice	1 133 501	1 194 222
b -	Fin de l'Exercice	1 171 155	1 133 501
AN5 -	Nombre d'actions (ou de parts)		
a -	Début de l'Exercice	61 343	64 161
b -	Fin de l'Exercice	63 648	61 343
	Valeur liquidative	**18,400**	**18,478**
AN6 -	**Taux de rendement (%)**	**3,70%**	**2,56%**

2021400405BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-084-4

الحجم : 20 X 13

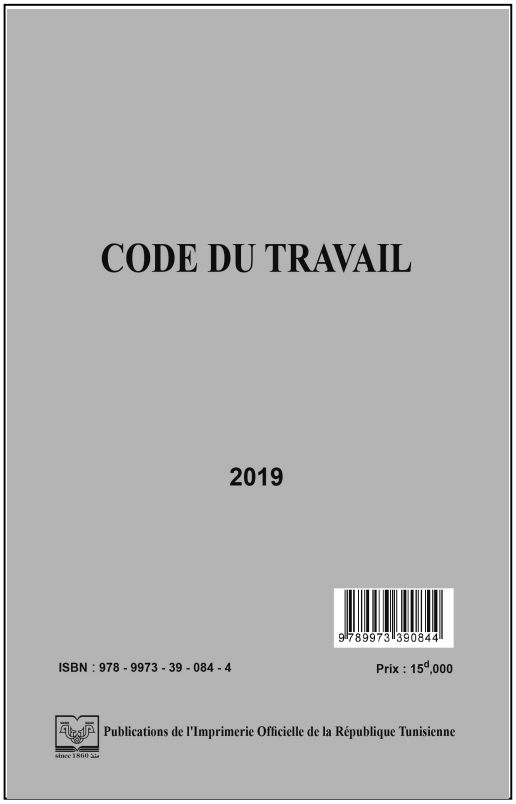
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-084-4

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

